



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
RESTREINTE

TD/B/44/SC.1/L.3  
21 Octobre 1997

Original : FRANCAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Quarante-quatrième session  
Genève, 13 octobre 1997

Comité de session 1

EXAMEN DES PROGRES DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION  
POUR LES ANNEES 1990 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

Résumé du Président

1. Le comité de session n°1 de la 44ème session ordinaire du conseil du commerce et du développement était chargé d'examiner le point 4 de l'ordre du jour, à savoir : "examen des progrès de la mise en oeuvre du programme d'action pour les années 1990 en faveur des pays les moins avancés".
2. Les échanges, qui ont bénéficié de la participation de nombreuses délégations, s'appuyaient sur l'édition 1997 du rapport sur les pays les moins avancés (TD/B/44/6), présentée par le secrétaire général de la CNUCED, et dont la qualité et la pertinence ont été unanimement saluées.
3. Les débats ont fait ressortir une amélioration relative de la situation d'un grand nombre de PMA en 1996. La croissance enregistrée a permis une progression du revenu par habitant, notamment dans certains PMA africains, renversant une tendance qui remontait au début de la précédente décennie. Cette situation a été attribuée à la fois à des facteurs exogènes, tels la bonne tenue des cours de certains produits de base qui demeurent le principal revenu d'exportation des PMA, mais aussi à des facteurs endogènes résultant des politiques de réforme conduites par les PMA, en matière notamment d'inflation, de taux de change et de finances publiques. L'environnement régional a également continué à jouer un rôle important : les PMA d'Asie ont ainsi profité, par un effet d'entraînement, du dynamisme économique de cette région.
4. Si cette situation est apparue encourageante, les progrès accomplis sont restés insuffisants aux yeux de l'ensemble des délégations. Les délégations des PMA ont souligné à quel point beaucoup de leur pays restaient menacés de

marginalisation dans le mouvement général de mondialisation de l'économie. L'indispensable poursuite de l'amélioration de la situation économique des PMA, qui devrait bénéficier de la probable persistance des facteurs mentionnés précédemment, a fait ressortir avec encore plus d'acuité la nécessité d'un environnement intérieur et extérieur favorable. Dans ce cadre ont été relevés :

a) La question de la dette : de nombreuses délégations ont noté avec préoccupation que la situation des PMA, en matière d'endettement, avait continué à se dégrader et que le seul service de cette dette absorbait une part excessive de ressources en devises qui demeurent réduites. L'endettement excessif a été désigné par les délégations des PMA comme un handicap important à l'encontre du développement de leurs pays et de leurs tentatives de réduire la pauvreté. L'ensemble des délégations a salué l'initiative *Highly Indebted Poor Countries* (HIPC) lancée par le FMI et la Banque Mondiale. Les délégations des PMA et des pays en développement ont été nombreuses à souhaiter que les critères d'éligibilité, la conditionnalité et le calendrier attachés à l'initiative HIPC fassent l'objet d'une interprétation souple et flexible, de façon à ce que le plus grand nombre de PMA puissent en bénéficier rapidement. Des délégations de pays développés ont relevé que la mise en œuvre de l'initiative HIPC exigerait un renforcement des ressources des institutions financières internationales (dont il a été souligné qu'elles sont seules responsables de ce programme), ce à quoi l'une d'entre elles s'est dite prête à contribuer.

b) Le déclin de l'aide publique au développement consacrée aux PMA. Des délégations représentant des PMA ont souligné que les objectifs proposés par le programme d'action pour les années 1990, à savoir 0,15% du PNB consacré à l'APD en faveur des PMA, n'avait pas été atteint par les pays pourvoyeurs d'APD, à quelques exceptions près, et que cette APD avait décliné en termes réels au cours de l'année écoulée, pour descendre à 0,06% du PNB des pays pourvoyeurs. Les délégations des PMA ont estimé que ce déclin traduisait un soutien insuffisant de la communauté internationale en faveur du développement économique des PMA et des politiques de réforme conduites par ces pays, et ce d'autant plus que cette APD avait eu tendance à se porter vers l'aide humanitaire d'urgence au détriment des actions de développement à long terme. Une délégation d'un pays pourvoyeur d'APD a rappelé les circonstances budgétaires qui empêchent à l'heure actuelle d'atteindre cette cible. Une autre délégation de pays développé pourvoyeur d'APD a manifesté la volonté de son gouvernement à poursuivre une politique de priorité en faveur des PMA au sein de sa politique d'aide au développement.

5. De façon générale, la difficulté d'accéder à des financements concessionnels est apparue comme une entrave importante à l'amélioration des capacités d'exportation et à la poursuite des politiques de réformes structurelles.

- L'accès aux marchés. Les délégations des PMA ont estimé que leurs pays continuaient à souffrir d'accès insuffisants aux marchés mondiaux, malgré les améliorations survenues dans ce domaine. Elles ont dénoncé le maintien de pics tarifaires, la persistance des risques d'escalades tarifaires, l'érosion des régimes préférentiels, le recours aux mesures d'antidumping et aux normes et souhaité que les PMA, dans le cadre du système généralisé de préférences, bénéficient de mesures préférentielles et asymétriques, notamment dans les domaines des produits agricoles et agro-alimentaires, du textile, de l'habillement et des cuirs et des produits industriels tropicaux. Il a toutefois également été rappelé que les accords du cycle d'Uruguay comportaient plusieurs mesures d'exemption et de traitement différentiel en faveur des PMA, qui pourraient leur permettre à la fois de développer leur offre sur des marchés "niche" et de maintenir leur avantage comparatif sur leurs marchés traditionnels. Il a été constaté que les PMA devaient conduire des politiques actives leur permettant de tirer davantage partie des mesures préférentielles prises en leur faveur. A cet égard, la délégation d'un grand pays importateur a relevé l'absence de marques d'intérêt manifestée par les PMA à la suite de mesures d'accès aux marchés qu'il leur avait récemment consenties. Une délégation de pays développé a

également relevé que, d'une part, le bénéfice retiré par les PMA des régimes préférentiels d'accès au marché n'avaient pas toujours été à la hauteur des espoirs initiaux, et que, d'autre part, l'érosion de ces derniers n'entraînait pas l'éviction immédiate et totale des PMA des marchés concernés. L'acquisition d'une meilleure compétitivité de l'offre des PMA sur les marchés mondiaux apparaissait, sur le plus long terme, comme une meilleure solution. L'amélioration de la capacité d'offre des PMA a été jugée essentielle par plusieurs délégations, qui ont invité la CNUCED à faire porter ses efforts d'assistance technique dans ce sens.

6. Plusieurs délégations de pays développés et de pays en développement ont annoncé leur intention de déposer des offres autonomes d'accès au marché en faveur des PMA lors de la prochaine réunion à haut niveau sur les initiatives intégrées pour le développement du commerce des PMA tenue sous l'égide de l'OMC. Une délégation a toutefois rappelé que l'accès au marché était l'un des deux volets de l'ordre du jour de cette réunion, l'autre portant sur la coopération technique. Les délégations ont été unanimes à féliciter le secrétariat pour sa participation active à la préparation de cette réunion et à souhaiter qu'il joue un rôle important dans la tenue de la réunion et dans la mise en œuvre des recommandations qui en sont attendues. Plusieurs délégations ont souhaité une cohérence aussi grande que possible entre les diverses organisations internationales compétentes dans ce domaine. Une délégation a toutefois regretté que les États-membres de la CNUCED n'aient pas été associés à cette réunion et a estimé que la considération adéquate des questions relatives aux PMA exigeait que celle-ci revêtisse un caractère universel.

a) L'attraction des Investissements Étrangers Direct et l'accès aux technologies : plusieurs délégations ont souligné que la dernière édition du *World Investment Report* de la CNUCED indiquait une progression non négligeable des flux d'IED vers les PMA. Ceux-ci restent toutefois extrêmement minoritaires au sein des flux d'IED destinés aux pays en développement et ne bénéficient généralement pas du cercle vertueux entre développement des exportations et accroissement de l'IED.

b) La nécessité, pour les PMA eux-mêmes de poursuivre les politiques de réforme, notamment pour ceux d'entre eux qui ont connu au cours de la période récente des troubles politiques graves, et de chercher à tirer les meilleurs bénéfices des facilités qui leur sont ouvertes.

c) Le rôle majeur de la stabilité institutionnelle et économique. A cet égard, de nombreuses délégations, notamment de PMA, se sont réjouies de l'accent mis cette année par le rapport sur les PMA sur la question de la régression institutionnelle, politique et sociale. Les conflits internes et externes, les déplacements de populations ont pu contribuer dans de nombreux cas à une régression institutionnelle et économique qui s'est traduite par une crise agricole, la destruction des infrastructures, l'interruption des services éducatifs, sanitaires et sociaux, aggravées par le phénomène des mines terrestres. Il a été relevé que les conflits survenants dans un pays avaient fréquemment des conséquences dommageables pour les pays avoisinants et leurs économies. Une délégation de PMA a souligné que l'aide alimentaire d'urgence que la communauté internationale est amenée à apporter pour pallier les effets immédiats de ces crises pouvait, à plus long terme, avoir des effets pervers sur le développement agricole des pays concernés. Des délégations de PMA qui avaient, dans un passé récent, connu une telle régression, ont indiqué que celle-ci n'était pas irréversible mais nécessitait la restauration de la paix civile et extérieure, l'instauration d'institutions démocratiques et de l'État de droit et l'appui de la communauté internationale. Une délégation de pays développé a estimé que la réduction des dépenses militaires et la prévention des conflits pouvaient contribuer à faire reculer les risques de régression.

7. S'agissant du point 4a de l'ordre du jour, les interventions et échanges ont fait apparaître un consensus sur l'importance que revêt pour l'ensemble des

PMA le secteur agricole, premier employeur et pourvoyeur d'exportations et de revenus, et par extension, le caractère primordial des réformes dans ce domaines. Sa contribution évidente à la sécurité alimentaire des PMA a également été soulignée, ainsi que son interaction avec le développement social : éducation et santé notamment.

8. Des délégations de PMA ont décrit les difficultés que rencontre leur secteur agricole : hausse des prix intérieurs qui a suivi la libéralisation de ce secteur, alors que les prix internationaux restaient stables, régimes fonciers obsolètes, incapacité à accéder aux technologies et aux intrants modernes, indigence des financements mis à la disposition de l'agriculture, difficultés d'accès aux marchés extérieurs, qu'elles ont attribuées à l'érosion des régimes préférentiels consentis par des pays importateurs et des zones d'intégration économique et douanière régionale, à la persistance de barrières tarifaires, aux politiques de subventionnement des pays développés (alors que les PMA auraient abandonné les leurs) et aux normes sanitaires et phytosanitaires. Une délégation de pays développé a tenu à rappeler la légitimité de ces normes, qui ne sont pas des barrières déguisées, et a indiqué que son gouvernement assistait des PMA à mettre leur offre agricole en conformité avec ces normes. Des délégations de pays en développement ont relevé que l'orientation de la production agricole vers l'exportation pouvait entraîner des difficultés dans l'approvisionnement intérieur. Elles ont également souligné qu'une infrastructure adaptée était nécessaire : l'absence ou les graves insuffisances des infrastructures d'énergie, de transports ferroviaire et routier et de télécommunication handicapent lourdement le développement, notamment agricole, des PMA. Ceci renvoyait à la nécessité d'une APD plus importante au bénéfice des PMA. Les PMA devront également faire porter leur action sur la réduction de la fiscalité imposée aux agriculteurs, la modernisation des structures agraires, la libéralisation des réseaux de commercialisation et le renforcement des institutions d'appui à l'agriculture, notamment en matière de recherche et de formation des ressources humaines. Une délégation de pays développé a décrit les quatre axes principaux du développement agricole des PMA comme devant être la diversification, l'amélioration des financements, l'acquisition de technologies et l'intensification de la recherche.

9. Plusieurs délégations, notamment de PMA, ont souhaité voir la CNUCED, qui est chargée de la supervision de la mise en œuvre du programme d'action des années 1990 pour les PMA, continuer à jouer un rôle majeur dans la considération par la communauté internationale des questions relatives aux PMA, en réalisant notamment le lien entre participation au commerce international et développement et en apportant aux PMA une assistance leur permettant de mieux s'insérer dans l'économie mondiale. Les délégations, tant de PMA que de pays développés, se sont réjouies de la mise en œuvre, par le secrétariat, des premiers programmes intégrés par pays ( *Integrated Country Programmes* ), et ont souhaité que le bénéfice de ceux-ci soit rapidement étendu à d'autres PMA. Les délégations des PMA ont marqué leur satisfaction devant la progression des contributions consenties au fonds d'affectation spéciale pour les PMA ouvert par la CNUCED conformément aux conclusions de la IXème conférence, qui dépassent aujourd'hui la moitié de l'objectif initial. Des délégations, de pays développés comme de pays en développement, ont annoncé la décision de leur gouvernement de contribuer à ce fonds. Plusieurs délégations ont relevé que, si la part des PMA dans la coopération technique de la CNUCED s'était redressée en 1996, elle demeure encore insuffisante et qu'une meilleure adaptation de l'offre d'assistance technique de la CNUCED aux besoins spécifiques des PMA reste nécessaire. La délégation d'un pays en développement parmi les plus avancés a expliqué que son gouvernement avait mis en place une coopération bilatérale à l'intention de PMA lusophones.